

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02443

Numéro SIREN : 887 681 609

Nom ou dénomination : 10 Tout pile

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 27492

Q223 S 207492

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	EURL 10 tout pile		
Adresse du principal établissement	113 rue d'Ile 59491 VILLENEUVE D'ASCQ		
Adresse du siège social, si différent			
Ancienne adresse en cas de changement			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère

B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité	<input type="checkbox"/>	Activités exercées :	Activités des sièges sociaux
--------------	--------------------------------	--------------------------	----------------------	------------------------------

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15 %	40 521	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				

2 - Plus-values

PV à long terme imposables au taux de 19%	<input type="checkbox"/>	Autres PV imposables au taux de 19%	<input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables au taux de 0%	<input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies)	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--	--------------------------	------------------------------------	--------------------------

3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeune entreprise innovante	<input type="checkbox"/>	Autre dispositif	<input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	ZFU - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %						
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer							

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	<input type="checkbox"/>
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	<input type="checkbox"/>

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes net, soumises à la contrib. 2,5 %	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

G - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinque C-I-1) :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2) :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné	<input type="checkbox"/> N° d'agrément du CGA ECF <input type="checkbox"/>

Nom et adresse :

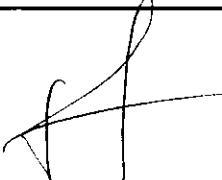
- du Comptable : Société SASU TERRE D'ENTREPRENEURS 300 RUE DU NOIR DEBOUT 59242 CAPELLE-EN-PEVELE

- du Conseil :

- du CGA ou du viseur conventionné :

- du prestataire :

ca l'fie ça faire
à la page int.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis		TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
- SARL - tous les associés	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
- SCA - associés gérants							
- SNC ou SCS - associés en nom ou commanditaires							
- SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants							
LECLERCQ Alban Gérant 3 Rue du Pont M	66 662	2022		106 890			

K - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétributions d'honoraires, de commissions et de courtauges	
MVL.T imposées		à 0 % à 15 % à 19 %
MVL.T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVL.T imputée sur les PVL.T de l'exercice		
MVL.T réalisée au cours de l'exercice		
MVL.T restant à reporter		

M - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2022 ③	Net 31/12/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
Immobilisations corporelles	028	030	1 907	
Immobilisations financières (1)	040	042		
(5) TOTAL I	044	232 500	1 907	228 276
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072	074		
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086		
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096	56 363	098	56 363
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	110	288 863	112	286 957
			1 907	338 342

PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel		120	66 662
Écarts de réévaluation		124	
Réserve légale		126	6 666
Réserves réglementées		130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132	23 955
Report à nouveau		134	
Résultat de l'exercice		136	31 917
Subventions d'investissement		137	
Provisions réglementées		140	
TOTAL I	142	129 201	97 284
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154	
Emprunts et dettes assimilées (4)		156	115 607
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166	3 918
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	23 330	38 231
Produits constatés d'avance		172	
		174	
TOTAL III	176	157 756	241 058
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	180	286 957	338 342

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	94 397
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182	3 953
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

**② COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)**

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE			31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209 215 217	210 214 218	
Production vendue biens				169 676
Production vendue services				218 500
Production stockée			222	
Production immobilisée			224	
Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	169 676	218 500
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises)		236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		238	1 227	1 147
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier)	immobilier	242	13 124	9 858
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	244	7 811	11 098
Rémunerations du personnel		250	75 271	116 273
Charges sociales		252	31 609	42 296
Dotations aux amortissements		254	1 635	271
Dotations aux provisions		256		
Autres charges	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger - Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	262	
Total des charges d'exploitation (II)		264	130 677	180 944
1 - Résultat d'exploitation (I - II)		270	38 999	37 556
Produits financiers		III	280	
Produits exceptionnels		IV	290	
Charges financières		V	294	1 270
Charges exceptionnelles	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.) - Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinque D)	VI	300	973
Impôts sur les bénéfices		VII	306	5 812
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)		310	31 917	30 622
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)	312	31 917	314
Rémunerations et avantages personnels non déductibles		316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles		322		
Impôts et taxes non déductibles		324	6 606	
Divers dont intérêts exédentaires comptes courants d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
Déductions				
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone restrict. défense (44 terdecies)
Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	1 383	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex)
ZFA NG 44 quaterdecies	345	Inv. autre mer	344	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Créance report en arrière du déficit
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction except. (art 39 decies B)
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Déduction except. (art 39 decies D)
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	Déduction except. (art 39 decies F)
		Déduction except. (art 39 decies G)	649	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	352	40 521
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			356	
Déficits antérieurs reportables		(dont imputés sur le résultat)		360
Résultat fiscal après imputation des déficits		Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	370	40 521
				372

DÉTAILS - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 31/12/2022

I - RÉINTEGRATIONS DIVERSES		
Libellé	31/12/2022	
	Montant	
Loyers excédentaires		2 264
II - DÉDUCTIONS DIVERSES		
Libellé	31/12/2022	
	Montant	
CIFD		266

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 10 tout pile								
I - IMMOBILISATIONS								Réévaluation légale		
Actif immobilisé		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations - Fonds commercial incorporelles	- Autres	400 410 412 420 430 432 440 442 11 497 450 460 470 480	402 414 424 434 444 454 464 474 484	404 416 426 436 446 456 466 476 486	406 416 426 436 446 11 497 3 953 486	406 416 426 436 446 456 466 476 217 050	217 050	232 500		
TOTAL		490	228 547	492	3 953	494	496			
II - AMORTISSEMENTS								Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		
Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	I - Terrains	m - Constructions	495 500 510 520 530 540 550 560	497 502 512 522 532 542 552 562	498 504 514 524 534 544 554 564	498 504 514 524 534 544 554 564	499 506 516 526 536 546 556 566	499 506 516 526 536 546 556 566	
		m - Installations techniques matériel et outillage industriels	o - Installations générales, agencements, aménagements divers	271	1 150	1 635	1 635		1 421	
		c - Matériel de transport	r - Autres immobilisations corporelles		485	574	574		485	
TOTAL		570		271	572	1 635	574		576	
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)										
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values					
					Court terme	Long terme				
						19%	15% ou 12,8%	0%		
	1	2	3	4	5	6	7	8		
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
				TOTAL	596	585	597	599		

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)	Désignation de l'entreprise : 10 tout pile
--	--

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises	C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
Fonds commercial	681	683	Indemnités pour congés à payer.
Autres immobilisations incorporelles	700	705	charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	
Constructions	720	725	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745	
Matériel de transport	750	755	
Autres immobilisations corporelles	760	765	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n°2033-B 780

II - DÉFICITS REPORTABLES

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	- Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982B1
- Nombre d'opérations sur l'exercice	982Ter	- Déficits imputés	983
- Déficits reportables	984	- Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter			870

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	7 556
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	7 556	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	24 083
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	24 083
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	33 813
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 456
Montant des prélevements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	169 676
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL I	106	169 676

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL II	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	1 227
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	7 879
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	5 245
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL III	152	14 351

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	137	155 325
-----------------------------	-------------------------------------	-----	----------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	155 325
--	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

**Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE,
veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE**

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	169 676
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	01/01/2022
Date de cessation	au	31/12/2022
		186

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

N° SIREN	887681609
Dénomination de l'entreprise	10 tout pile
- N°, Type et nom de voie	113 rue d'Hem
Adresse :	
- Code postal	59491
- Ville	VILLENEUVE D'ASCQ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	66 662

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou d'actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse : N° et voie Code postal	Commune	Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (1)	M.	Nom patronymique / Prénom	LECLERCQ Alban	% de détention	100.00	Nb de parts ou d'actions	66 662
Nom marital							
Naissance :	Date 16/08/1977	N° Département 59		Pays FR			
Adresse :	Commune ROUBAIX	N° et voie 3 Rue du Pont Marais	Code postal 59780	Commune WILLEMS	Pays FR		

⑦ FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 31/12/2022

Néant

N° SIREN	887681609
Dénomination de l'entreprise	10 tout pile
- N°, Type et nom de voie	113 rue d'Hem
Adresse :	
- Code postal	59491
- Ville	VILLENEUVE D'ASCQ

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	1
--	---

Forme juridique	SAS	Dénomination	9TROISQUARTS		
N° SIREN (si société établie en France)	522385749			% de détention	50,00
Adresse :		N° et voie	6 AV DE LA CREATIVITE	Pays	FR
		Code postal	59650	Commune	VILLENEUVE D'ASCQ

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2022

Néant
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Forme juridique / Dénomination

Complément de dénomination

Adresse

PME au sens communautaire

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	266

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévu à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPOT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts
Exercice clos le 31/12/2022

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux

Bénéficiaire		Intermédiaire	
Forme juridique / Dénomination		Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination		Complément de dénomination	
N° SIREN ou RNA		N° SIREN ou RNA	
N°, type et nom de voie Complément de distribution Lieu-dit, hameau Code postal / Ville / Pays		N°, type et nom de voie Complément de distribution Lieu-dit, hameau Code postal / Ville / Pays	
Montant des dons	Date de versement		Valeur de la contrepartie

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	EURL	10 tout pile	
Complément de dénomination			
N° SIREN	887681609		
N° de Téléphone	06 63 58 59 82		
	113 rue d'Ile		
Adresse			
- N°, Type et nom de voie			
- Complément de distribution			
- Lieu-dit, hameau			
- Code postal / Ville	59491	VILLENEUVE D'ASCQ	
Référence d'obligation fiscale	ISI	Code activité NAF	7010Z
B - IDENTIFICATION DU CONSEIL			
Forme juridique / Dénomination			
Complément de dénomination			
C - RÉGIME FISCAL			
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC		
Régime fiscal	RS régime réel simplifié		
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés		
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
D - PÉRIODES			
Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022		
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022		
Durée de l'exercice ou période N	12		
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021		
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	17		
E - MONNAIE			
Code monnaie	EUR		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 31/12/2022

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 31/12/2022

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 31/12/2022

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0//Z, bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 31/12/2022

Identification de la société

Désignation de la société	10 tout pile
Numéro SIREN du principal établissement	887681609
Code NAF	7010Z
Adresse du siège social si différente :	<ul style="list-style-type: none"> - N°, Type et nom de voie - Complément de distribution - Lieu-dit, hameau - Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	40 521
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -1 du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g. Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12	42 500
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	40 521
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -1 du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	40 521

I. III - Bénéfices soumis au taux normal

(a. - c. - h. - i.)

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %

(d. - j. - k.)

S

10 TOUT PILE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 66 662 euros
Siège Social : 3 RUE DU PT MARAIS, 59780 WILLEMS
887 681 609 R.C.S LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

Le 30 juin 2023 à 11 heures, au siège social, 3 RUE DU PT MARAIS 59780 WILLEMS

Monsieur Alban LECLERCQ , demeurant 3 rue du Petit Marais 59780 Willems
Associé Unique de la société 10 TOUT PILE, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 66 662 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Alban LECLERCQ a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de Monsieur Alban LECLERCQ en sa qualité de Gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 606 euros.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 31 917 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 euro
- Au compte " Autres réserves" : 31 916 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos un exercice. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ce premier exercice.

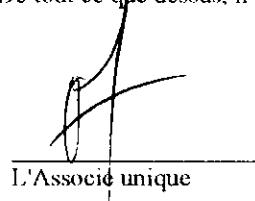
DECISION : REMUNERATION DE MONSIEUR ALBAN LECLERCQ EN SA QUALITE DE GERANT

L'associé unique décide de ratifier la rémunération attribuée au dirigeant, M. LECLERCQ Alban, qui s'élève à 75 271,10€ au titre de l'exercice clos le 31/12/2022. Le montant ci-dessus n'inclut pas les cotisations obligatoires et facultatives calculées sur la base des sommes soumises à cotisations versées par la société au cours de l'exercice écoulé. Lesdites cotisations sont prises en charge par la société.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé unique

6

10 TOUT PILE

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 66 662 euros
Siège Social : 3 RUE DU PT MARAIS, 59780 WILLEMS
887 681 609 R.C.S LILLEMETROPOLE

DECISION PRISE LE 30 JUIN 2023 D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 31 917 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 euro
- Au compte " Autres réserves" : 31 916 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, la Société a clos un exercice. Aucune distribution n'a été réalisée au cours de ce premier exercice.

Copie certifiée conforme à l'original

La Gérance

